

# Chevaigné : l'économie d'eau pour objectif

Au nord de Rennes, la commune de Chevaigné mène dans le cadre d'un programme ambitieux plusieurs actions innovantes pour économiser l'eau.

## Le contexte

« Chez nous, la prise de conscience des problématiques liées à l'eau s'est vraiment accentuée en 2003 », explique Gilles Nicolas, maire de Chevaigné. D'une part, nous constatons régulièrement des baisses de pression dans notre réseau d'eau potable. Mais, dans le même temps, au cours de cet hiver-là, la pluie qui tombait chez nous s'écoulait rapidement, contribuant à générer des inondations catastrophiques chez nos voisins, à l'aval. » Chez les élus de cette commune de 2 000 habitants, à 12 km au nord de Rennes, se dessine alors un objectif : tout faire pour garder sur leur territoire un maximum de cette eau venue du ciel et la valoriser sur place. Parallèlement ils souhaitent, par des actions précises, amener les habitants à s'engager, concrètement, vers des économies d'eau. Dans les bâtiments publics, mais aussi chez eux.

## L'eau de pluie dans les toilettes

À la même époque, un lotissement privé de 32 lots, « Les Vergers II », allait se construire sur Chevaigné. Les élus s'interrogent alors : ne serait-il pas possible d'équiper d'emblée les futures maisons d'une citerne de récupération des pluies, et d'un double circuit d'eau alimenté par celles-ci pour certains usages (jardin, toilettes...) ? Les statistiques le montrent en effet : à nombre d'occupants égal, la consommation d'une maison individuelle dépasse de 40 à 60 % celle d'un appartement. Questionné, le lotisseur répond positivement à cette proposition.

Dans la pratique, des citernes de 6 m<sup>3</sup> sont ainsi enterrées dans les jardins des acquéreurs qui en ont accepté le principe (actuellement 18 acheteurs sur 27). Selon les estimations réalisées au départ, leur capacité doit permettre de satisfaire les besoins courants d'une saison, assurant la « soudure » entre périodes pluvieuses et sèches. En cas de trop-plein, le surplus est évacué par les voies habituelles. Reliées aux gouttières, ces citernes reçoivent l'eau de pluie préalablement filtrée. Une pompe, installée dans le garage des pavillons, et également

munie d'un filtre, alimente, à la demande, les dispositifs reliés à ce second réseau : les robinets extérieurs par exemple, ou encore les W.-C. Ces derniers conservent évidemment en outre leur alimentation initiale : elle prend le relais si la citerne est vide, ou encore la nuit pour ceux des résidents que gênerait le ronronnement de la pompe. Un cahier des charges très strict encadre évidemment cette opération à caractère expérimental. Il s'agit, en particulier, de garantir l'hygiène et la salubrité. Dans ce domaine, le respect absolu de la non-communication entre les deux réseaux d'alimentation est un impératif. Des analyses d'eau sont régulièrement réalisées, l'objectif étant de se caler sur les normes en vigueur pour l'eau de baignade.

Dans cette opération, la commune a notamment assuré le financement des filtres et de la pompe installée dans les maisons. Celle-ci est d'ailleurs équipée d'un

compteur dont le relevé permettra éventuellement la facturation de la redevance d'assainissement : en effet si l'eau arrive gratuitement, il n'en va évidemment pas de même de son épuration en sortie de pavillon ! Les propriétaires prennent en charge le double circuit intérieur. Mais une fois l'investissement réalisé, ils restent partie prenante : des réunions régulières avec la commune et les autorités leur permettent d'évoquer leurs souhaits d'amélioration du dispositif : identification complémentaire des deux circuits, filtration plus complète, réglage de la pompe, etc.

## Un programme global en plusieurs volets

L'opération réalisée aux « Vergers II » est évidemment à la fois emblématique et spectaculaire. Elle ne doit cependant pas masquer le « Programme

Les pompes installées dans les maisons du lotissement « Les Vergers » assurent la liaison entre la citerne d'eau de pluie et le réseau intérieur spécifique (W.-C. et arrosage).



global d'économies d'eau potable » adopté par la commune en 2003 et dont elle est d'ailleurs partie intégrante. Ainsi, sur l'ensemble voisin de 23 habitations sociales, la commune n'a pu trouver le moyen de mettre en place une opération similaire (citermes enterrées). Dans un souci d'équité, elle a, en revanche, pris en charge, à l'intérieur même des logements, des équipements de robinetterie économes en eau. Par ailleurs, et dès 2003, avec les communes voisines, Chevaigné a organisé une journée « éco-citoyenne » au cours de laquelle les habitants ont pu découvrir – entre autres – les techniques, les appareils et les gestes permettant d'économiser l'eau. En 2005 et 2006, elle a également lancé des campagnes de commandes groupées de réservoirs extérieurs (de 1 000 litres) équipés de collecteurs afin de récupérer les pluies à partir des gouttières. Une subvention, soumise à conditions et à engagement, a permis d'en ramener le coût de 320 € à 170 € pour les foyers intéressés (une quarantaine à ce jour). Parallèlement, est lancée une action sur les bâtiments publics, dans lesquels le gaspillage d'eau, en particulier dans les toilettes publiques, reste une préoccupation. Un diagnostic et un audit ont permis de chiffrer les économies potentielles à 20 ou 30 %. Pour y parvenir, on va remplacer les robinetteries et installations par des équipements plus économes (robinets à temporisation par exemple).

De plus, il est prévu d'équiper progressivement tous les bâtiments communaux de citermes de récupération de l'eau de pluie. Celle-ci sera consacrée à l'arrosage des bacs et parterres voisins. Mais aussi aux chasses d'eau des toilettes publiques... une vanne permettant de recourir au réseau d'eau public si d'aventure les citermes sont vides.

### D'autres initiatives

Au-delà de ces actions directement incluses dans le programme, d'autres initiatives sont menées. Sur les voiries et les trottoirs, par exemple, on essaie désormais de limiter la proportion de surfaces imperméables, toujours dans le but de favoriser une certaine rétention des eaux. Cette volonté de ne pas évacuer trop vite l'eau vers l'aval et de la valoriser de préférence sur place sera également l'un des principes mis en œuvre dans la conception et la création de la future



Dans le lotissement « Les Vergers II » ont été prévues des citermes qui recueillent l'eau de pluie, ensuite utilisée pour l'arrosage et les W.-C.

zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Branchère (250 logements), qui se fera dans le cadre d'une charte spécifique de développement durable. Pour financer leur programme, les élus n'ont pas hésité à solliciter le concours des collectivités territoriales. « Nous avons vu ce qui avait été fait par le Conseil régional pour des villes comme Rennes ou Lorient ; il n'y avait pas de raison pour que des communes de taille plus modeste, comme Chevaigné, ne contribuent pas à leur manière à la bataille des économies d'eau ! » souligne Gilles Nicolas. Le budget global sur trois années s'établit à 171 600 €. La commune y contribue directement à hauteur de 51 000 € environ, et a sollicité les concours du Conseil régional de Bretagne, du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et de l'agence de l'eau. La participation directe des usagers (achats de citermes en particulier) s'élève quant à elle à plus de 81 000 € (intégrés dans le prix des 27 lots). Bien sûr, une partie de ce programme a un caractère expérimental et il faudra en évaluer les effets directs, à la fois sur les consommations privées et les consommations publiques. Et vérifier la « durabilité » de la sensibilité du public à ces questions. Mais d'ores et déjà, les actions mises en œuvre montrent une volonté forte d'agir en faveur de la maîtrise de l'eau.

## Points de vue



Gilles Nicolas, maire de Chevaigné

### « 80 % de nos concitoyens s'inquiètent de l'avenir de la planète »

« Selon les sondages, 83 %, de nos concitoyens se disent inquiets ou très inquiets pour l'avenir de notre planète. Imaginez ce que l'on peut faire si tous se prennent en main et deviennent acteurs ! Il y a là, à mon sens, un réel point d'appui pour initier, y compris au niveau le



plus local, des actions innovantes afin de préserver nos ressources naturelles, limiter les pollutions, économiser le pétrole et l'eau. Ce que nous avons engagé à Chevaigné est fait dans cette logique, dans un esprit qui se veut avant tout pratique et non idéologique. Le fait que des instances, y compris communales, s'engagent ainsi dans des actions en faveur de l'eau, a en outre un caractère démonstratif et d'exemplarité. C'est ce que nous allons faire en équipant notamment les toilettes publiques, les locaux scolaires, notre Maison de l'Enfance, etc. En outre, disposant tout de même de certaines ressources financières, les collectivités peuvent être parmi les premières à investir dans des équipements non conventionnels et contribuer ainsi à en faire baisser le prix, donc à en faciliter l'accès aux particuliers. Mais nous n'entendons pas nous limiter à la question de l'eau. Nous nous sommes ainsi attaqués aussi à la réduction des volumes de déchets à la source. Avec en particulier, en lien avec Rennes Métropole, l'incitation à la réalisation de compost, en mettant un broyeur itinérant à la disposition des citoyens. Nous avons également apporté une aide à l'acquisition de dispositifs de « mulching », sur les tondeuses, de manière à diminuer les volumes de tonte qui peuvent ainsi rester sur place, avec des effets agronomiques plutôt positifs. Dans un autre domaine, nous allons maintenant essayer de mieux aborder les transports et déplacements des habitants, en étudiant la manière de mieux valoriser la gare TER que nous avons la chance d'avoir sur place. »

### Daniel Guillotin, directeur de Conseil local à l'énergie

### « Chevaigné, une opération qui permet de mieux définir les caractéristiques des matériels »

« Assurant un conseil et un appui aux collectivités et aux particuliers en matière d'énergie et d'économies d'eau, nous avons suivi l'opération menée à Chevaigné. Cette initiative est originale par le fait qu'il s'agit d'une approche globale, intéressant à la fois les particuliers et le patrimoine de la commune. On n'avait pas, jusqu'alors, de références locales en matière de pré-équipement de double réseau sur des habitations, privées notamment. Et cette expérience nous a, depuis, servi sur des zones d'aménagement de Rennes Métropole. Beaucoup de communes vont maintenant assez systématiquement dans cette voie, y compris sur des opérations de grande ampleur ou sur des immeubles collectifs. Ce qui a été fait à Chevaigné nous a aussi permis de définir les modalités et règles de fonctionnement des doubles installations, et de cerner les caractéristiques des matériels, en particulier des filtres à utiliser. Nous sommes satisfaits de voir aujourd'hui les autorités sanitaires apporter des précisions qui nous manquaient parfois auparavant. Ce qu'a réalisé Chevaigné montre que même des communes de cette taille peuvent, si la volonté est là, engager des changements d'envergure. On voit aujourd'hui des communes de 500 habitants et moins lancer désormais des actions de ce type. À Chevaigné, et au-delà des financements significatifs obtenus, deux facteurs y ont, à mon sens, fortement contribué : le succès de la Journée « éco-citoyenne » organisée en 2003 et la conviction très forte des élus qui ont su sensibiliser, motiver et mobiliser. »